



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 2484

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les affectations de jeunes « auxiliaires de police » dans les commissariats de police du département de la Seine-Saint-Denis. Cette création par le précédent gouvernement a montré, pendant deux ans, son efficacité au niveau local, notamment par la qualité de ses contacts avec la population, souvent difficile de ce département. L'affectation de ces jeunes auxiliaires pourrait être renforcée notamment dans les commissariats du Raincy-Clichy-sous-Bois, de Livry-Gargan et de Gagny-Montfermeil. Il lui demande donc quelles instructions il compte donner en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - La possibilité d'effectuer le service national comme policier auxiliaire a été ouverte par la loi n° 85-835 dite de modernisation de la police votée le 7 août 1985. Le département de la Seine-Saint-Denis a été un des premiers à bénéficier de ces dispositions puisque, au 1er octobre 1988, 113 jeunes gens y sont affectés sur les 979 en fonction au plan national répartis dans 112 circonscriptions de police urbaine. Actuellement, pour l'essentiel, seul le remplacement de ceux ayant achevé leurs obligations est assuré. Le projet de loi de finances pour 1989 contient une augmentation sensible du nombre de policiers auxiliaires qui sera portée à trois mille pour l'ensemble de la police nationale. Par anticipation, dès la fin de 1988, de nouvelles créations seront décidées. Des études sont donc en cours afin de programmer les sites à retenir. Ils seront choisis, plus de cent communes étant candidates, en fonction certes des efforts consentis par les collectivités territoriales pour l'hébergement de ces auxiliaires, mais aussi notamment du niveau de la délinquance, des besoins en ilotage et en présence policière dans les quartiers.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) • [ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2484

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2567